



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 10
 Nombre de conseillers présents : 8
 Vote par procuration : 1
 Nombre de conseillers votants : 9

Le 04 décembre deux mille dix neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 30 novembre 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annette SERVY, Maire.

Etaient présents :

SERVY Annette, SABOT Jacky, CHALAYER Jean Claude, RECANATI Christel, LANDON Stéphane, DURIEUX Bernard, BOUTE HUBERT, ESCOFFIER Cécile

Absents excusés : FOREL Vincent (pouvoir à Bernard DURIEUX), Oriol Gilles

Secrétaire élu pour la session : SABOT Jacky

Question n°1 : Approbations du compte rendu du 06 novembre 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2019-045-02 EMPRUNT 32 000 € CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE

Rapporteur Mme le Maire

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un petit emprunt pour financer l'achat du tracteur et de ces équipements.

Le Crédit Agricole nous a fait la proposition suivante



**CREDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE LOIRE**
 Agence de Développement Territorial
 13 Place de l'Hôtel de Ville-1^{er} étage
 42000 Saint-Etienne

**Fiche technique du prêt
à taux fixe trimestriel**

Conditions au 29.11.2019 Valables jusqu'au 06/12/2019 avant 12h

Commune de LA VERSANNE

M O Y E N T E R M E	montant	32 000,00 €
	durée (ans)	5
	nombre d'échéances	20
	échéance constante	
	taux d'intérêt	0,58%
	échéance	1 624,47 €
	coût maximal total du crédit	32 489,44 €
	frais de dossier 0,10% du montant emprunté	32,00 € prélevés lors du premier tirage

ATTENTION :

Le taux fixe indiqué est celui en vigueur à ce jour. Il est susceptible de varier à tout moment avec les marchés financiers. C'est pourquoi **il n'est garanti que jusqu'au 06/12/2019 avant 12h**. La mise en disposition des fonds pourra être effectuée, en une ou plusieurs fois, avant 15 mois à partir de la date d'émission de l'offre du prêt.

Après avoir entendu cet exposé, et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

- La commune de la Versanne contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt de 32.000€ (trente deux mille euros) pour l'achat du tracteur et de ses équipements

Caractéristiques du Prêt :

- Montant : 32.000 € (trente deux mille euros)
- Durée : 5 ans
- Taux fixe : 0.58 %
- Frais de dossier : 32€
: 0.10% du montant emprunté prélevés lors du premier tirage
- La commune de la Versanne s'engage à verser au Crédit Agricole, les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la TVA s'il y a lieu.
- La commune de la Versanne s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.
- La commune de la Versanne s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du Prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire

2019-046-03 LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur Mme le Maire

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Hte Loire une ligne de trésorerie d'une durée d'un an de vingt mille euros à partir du 05 décembre 2019 destinée à faciliter l'exécution budgétaire.

Elle expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés.

**Conditions au 29.11.2019
Valables jusqu'au 06.12.2019**

• **Fiche Technique -Ligne de trésorerie ***

Montant Emprunt	20 000,00 €		
Taux*	variable indexé sur l'Euribor 3 Mois - (Taux d'intérêts plancher : %) Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'indice de variation)	valeur de base de l'index de Oct 2019 : -0,413%	Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro
Marge sur l'index	1,4700%		
soit (index+marge)	à titre indicatif 1,47 %		
Échéance	30/11/2020	1 an maximum	
Montant minimum tirages/remboursement	15 000 €		
frais de dossier	Néant		
commissions	Commission d'engagement de 0,20% du montant emprunté prelevés à la mise en place de ligne de trésorerie		
	pas de commission de non utilisation		
Avantage de l'offre	Aide à un besoin ponctuel de trésorerie - Souplesse de gestion : retrait et remboursement des fonds par simple demande effectué par débit et crédit d'office. A chaque remboursement reconstitution du droit de tirage dans la limite du plafond de la ligne de trésorerie		
	Déblocage des fonds en totalité ou par tranche sans frais par crédit d'office (mise à disposition automatique sur le compte de votre collectivité au Trésor Public),		
	Remboursement des intérêts: trimestriellement et par débit d'office (prélèvement automatique sur le compte de votre collectivité au Trésor Public),Facturation des intérêts par trimestre civil au prorata temporis des sommes utilisées et au nombre de jours exact (base 365jours)		
	Simplification de la gestion pour le comptable du Trésor de votre Collectivité et versement à bonne date lors de la demande de déblocage,		

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir échangé de vues, prend en considération et approuve la proposition de Madame le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité:

Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute Loire aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, l'attribution d'une ligne de trésorerie. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard le 05/12/2020.

Prend l'engagement :

D'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire

D'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget)

Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire de la commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

2019-047-04 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Rapporteur Mme le Maire

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il manque 247.05€ au chapitre 65 (autres charges gestion courante)

Madame le Maire propose un virement de 250 euros du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 65541 (compensations charges territoriales).

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité

- Approuve le virement de crédit de 250€ du compte 022 vers le compte 65541

Question n° 5 : Décisions prises par délégation

Rapporteur Mme le Maire

Vente de concession à la famille FARIZON

Date effet le 15 novembre 2019 pour une durée de 50 ans pour un montant de 440.00 euros

Question n° 6 : Rapports des commissions et des EPCI

Forum des opérateurs le 03.12 à Bourg Argental

En cas de fil coupé, décroché ou autres sur le domaine public, il faut prévenir la mairie qui se chargera de le signaler au service THD42 exploitation. Si le problème est sur le domaine privé, le particulier concerné doit le signaler directement à son fournisseur d'accès.

Question n° 7 : Questions diverses

Pas de questions

La séance est levée à 21h00

Le Maire, Annette SERVY

Fait à La Versanne, le 06 décembre 2019 / Affiché le

Délibérations transmises au contrôle de légalité le

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations



APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2019

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
BOUTE Hubert	
CHALAYER Jean-Claude	
DURIEUX Bernard	
ESCOFFIER Cécile	
FOREL Vincent	
LANDON Stéphane	
ORIOU Gilles	
RECANATI Christel	
SABOT Jacky	
SERVY Annette	